

On aurait cependant tort de conclure, en se fondant sur ces déceptions, que les résultats ont été négatifs ou qu'ils ne sont pas dignes de nos efforts. Quelle que soit la façon dont on les évalue - sur le plan historique, quantitatif ou qualitatif - les résultats des NCM sur les droits de douane industriels sont, en eux-mêmes, importants et méritent que les exportateurs canadiens leur portent une attention minutieuse afin de déterminer où et quand il y aura lieu d'exploiter de nouvelles possibilités rentables.

On verra surgir aussi des possibilités de production pour nos collectivités d'agriculteurs et de pêcheurs, et pour ceux qui s'occupent de mettre en conserve, d'embouteiller, de surgeler et de transformer d'une manière quelconque leurs récoltes. En matière d'agriculture et de pêches, les négociations ne se sont pas déroulées selon une formule ou un ensemble de règles précis, mais elles ont été menées, comme vous le savez, suivant la méthode des demandes et des offres. Bien qu'une bonne part du marchandage ait été effectué bilatéralement, les résultats ont été étendus, sur une base multilatérale, à tous les participants, comme lors des séries de négociations antérieures tenues sous les auspices du GATT. De cette façon, le Canada se trouve à profiter du fruit des efforts des Etats-Unis en vue d'obtenir de la C.E.E. des concessions sur le tabac et sur les produits de la viancée. Il en va de même pour ce qui est de certaines concessions japonaises sur les produits de la viande et de la fève soja. Dans d'autres domaines, par contre, les concessions accordées par nos partenaires commerciaux sont le produit des négociations directes entre le Canada et ces derniers. Citons, en guise d'exemples, les concessions tarifaires japonaises, européennes et américaines sur le whisky et sur les bleuets canadiens; les réductions tarifaires consenties par les Etats-Unis sur les filets de perche canadienne et sur les filets de poissons de fond hors contingent; les concessions faites par la C.E.E. et le Japon sur le maïs non en contenants hermétiques et sur la morue et le homard surgelés, ainsi que l'arrangement relatif au cheddar canadien fort négocié avec la C.E.E. Dans l'ensemble - en tenant compte seulement des produits agricoles et en laissant de côté les pêches et les boissons - les concessions que nous ont faites nos partenaires commerciaux dans le cadre des NCM englobent environ \$1 milliard d'exportations canadiennes. Voilà une réalisation pour le moins impressionnante dans le plus épineux de tous les domaines de négociation qui ont été abordés au cours des séries de négociations qui se sont déroulées depuis la fin de la guerre.

Pour ce qui est des mesures non tarifaires, le marchandage a été d'un tout autre ordre qu'en matière tarifaire. On a abordé, outre le niveau des droits de douane, d'autres sujets, dont notamment les grandes questions de politique commerciale et industrielle ainsi que les lois et les règlements nationaux. Il fallait songer à ouvrir,